

**Séance du Conseil Municipal du 24/09/2009**

**Direction : Direction Générale**

**Administration Générale**

**REF : AdminGEN2009003**

**OBJET :vœu : modalités d'application du surloyer à Aubervilliers**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 21 août 2008 réformant l'application du supplément de loyer de solidarité,

Considérant que la commune d'Aubervilliers, avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et le Département de Seine-Saint-Denis, s'est engagée dans un contrat de relance de logements neufs,

Considérant que la seule solution consiste à construire des logements sociaux,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre, M. KAMALA du groupe communiste et citoyen "Tous ensemble pour Aubervilliers" s'étant abstenu.

**DELIBERE :**

**ADOPTE** le vœu concernant les modalités d'application du surloyer à Aubervilliers.

Le Maire

Jacques SALVATOR